

tendre parfois certains commissaires répondre à la demande de l'instituteur par les arguments suivants : " Nous voudrions bien vous accorder ce que vous nous demandez, mais pour cela, il nous faudra augmenter les taxes et le public va murmurer contre nous, il les trouve déjà si élevées. Plusieurs contribuables s'attendent qu'elles vont être diminuées cette année, ils disent même qu'ils préfèrent ne plus avoir d'école si elles restent aux mêmes taux ; ceux-là, ne vont-ils pas se révolter si nous augmentons le chiffre des cotisations ? L'année dernière, vous avez vécu avec le salaire que vous avez, vous pouvez bien encore vivre cette année. Pour nous, nous ne voulons pas nous exposer à la critique du public en augmentant votre traitement. L'année prochaine, ceux qui seront commissaires feront ce qu'ils voudront à ce sujet. D'un autre côté, si vous ne voulez absolument pas continuer moyennant la rétribution de l'année dernière, on cherchera un autre instituteur et on tiendra l'école fermée jusqu'à ce que l'on en trouve un qui consente à prendre la place selon le salaire que nous avons alloué." Voilà l'encouragement que ces hommes de dévouement reçoivent généralement pour récompense de leur zèle. Je dis généralement, car, à quelques exceptions près, il en est ainsi pour la plupart de nos campagnes. Et après cela, on s'étonne que de bons instituteurs abandonnent la carrière de l'enseignement à laquelle ils ont sacrifié les plus belles années de leur jeunesse pour aller chercher dans une autre profession une position plus lucrative. Il en sera ainsi tant que le mot *taxe* sera si funestement exploité par la grande partie de nos campagnards. Aussi, serait-il à désirer de voir la législature donner un pouvoir plus étendu au Surintendant de l'éducation qui, lui, pourrait fixer le minimum du traitement des instituteurs ; ce serait le véritable moyen de conserver à la société des hommes dévoués à la noble cause de l'enseignement, sans compter l'émulation que produirait cette mesure parmi les jeunes gens qui se destinent à cette vocation.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

NOTRE ECRAN.

A part les travaux en voie de publication, tels que la **Fille du Brigand**, les **Forestiers et Voyageurs**, l'étude historique sur **M. de Eaton**, l'éloge de la **Sœur Bourgeois**, viendront à la suite et simultanément :

Le Loup Blanc, de Paul FÉVAL ;
L'Enfant Maudit, de Raoul de NAVARY.

Petit Jacques, de THOS. DESLYS ;
Les Fiancés, de A. MANZONI ;
La Fille du Juif Errant, de Paul FÉVAL ; etc. etc.

Comme on le voit, le *Foyer Domestique* s'adresse à toutes les classes et à tous les âges, et il présente un choix de lectures variées propres à intéresser aussi bien les élèves des Séminaires et Pensionnats que les personnes qui sont au foyer de la famille.

A cet effet, nous invitons donc tous nos abonnés, indistinctement, à nous obtenir chacun un ou deux abonnés nouveaux, afin de nous aider à réaliser notre projet de publication à bon marché, et surtout le but que poursuit le *Foyer Domestique*, qui est de contrôler le débordement des mauvaises publications par la diffusion d'une littérature saine et sévèrement choisie.

Les abonnements partent du premier de chaque mois, mais on peut les faire remonter au 1er janvier de chaque année. Prix de l'abonnement, \$2.00 par an, payable d'avance, ou \$3.00 payable dans le cours de l'année.

Nous remercions bien cordialement les quelques journaux qui nous font l'honneur d'une mention dans leurs feuilles respectives, et nous tâcherons de continuer à mériter ainsi leurs louanges.

Aux Abonnés.

Nous expédions des comptes d'abonnement à nos abonnés, et nous comptons que chacun s'empressera de régler sans retard. On doit comprendre combien sont énormes les sacrifices qu'il faut faire chaque jour pour maintenir une publication semblable à la nôtre, n'ayant pour seule ressource que le revenu des abonnements.